

REGLEMENT INTERIEUR

Tenue, Présentation, représentation

Une tenue correcte est exigée sur le pas de tir, tant à l'intérieur du club qu'au cours de la représentation de celui-ci en compétition ou à l'extérieur. Traditionnellement, dans les compétitions importantes, l'archer doit être vêtu de blanc ou de la tenue du club.

Il est interdit de tenir des propos incorrects, politiques ou religieux ; tabac et alcool sont rigoureusement interdits sur les lieux de tir (intérieur comme extérieur).

Le respect du matériel

Le matériel étant l'outil privilégié du tireur, il devra être entouré d'une attention toute particulière. Toute détérioration du matériel d'initiation, due à un mauvais usage de celui-ci ou à des destructions volontaires sera immédiatement sanctionnée : prise en charge financière des réparations par le contrevenant et exclusion du club en cas de récidive.

Le matériel n'est pas en libre-service, il faut demander l'autorisation de le prendre à un responsable du club.

Sécurité et usages

Sur le pas de tir, le silence est de rigueur. Le non-respect de cette règle entraîne l'exclusion des compétitions, voire des entraînements.

Aucune flèche ne doit être engagée sur l'arc en dehors du pas de tir et tant que des tireurs ou spectateurs se trouvent en avant du pas de tir ou toute autre zone pouvant comporter un risque.

Personne ne doit se rendre au résultat (récupération des flèches) tant que tous les tireurs d'une même vague n'ont pas tiré leur volée et tant que le responsable du tir n'en a pas donné le signal.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, tant aux tireurs qu'aux spectateurs. Tout membre du club qui introduit une ou plusieurs personnes étrangères au club prend la responsabilité de tout accident corporel ou matériel qui pourrait survenir à ces personnes.

Club de Tir à l'Arc de Sains en Amiénois



Président : Jacky Gosset 03 22 09 54 93 / 06 75 41 02 68
Vice-président: Jeanny Giot
Trésorier : Hervé Vatbois
Secrétaire : Nadine Gosset 03 22 09 54 93 / 06 34 64 11 85
Responsable intendance : Didier Barreux
Responsable communication : David Laurent
Entraîneur : Thibaut Pillon 06 30 81 66 28

Initiation adultes : Jacky Gosset, entraîneur fédéral
Perfectionnement : Thibaut Pillon, entraîneur fédéral
Cours enfants : Nadine Gosset, Brevetée d'état

Le club est affilié à la Ronde de la Somme,
à la Ligue de Picardie
et à la FFTA sous le n° 02 80 041

Site internet : <http://archers-sains.com/>

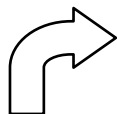
Messagerie : jacky.gosset@laposte.net

Année 2016-2017

Les installations

à l'intérieur : **Halle des sports** de Sains en Amiénois.
chemin de la Sentelette
Accessibilité : du 12 septembre au 30 juin.

à l'extérieur : **Terrain de tir à l'arc**, au bout du terrain de football



Jeu d'arc, au bout du terrain de football

Accessibilité permanente pour les archers majeurs,
Pour les archers mineurs : sous réserve d'être accompagné d'un adulte

Les horaires

lundi :	de 19 h à 20h30 de 17h30 à 21h	Cours d'initiation adultes et adolescents [J.Gosset, T.Pillon] Entraînement libre
mercredi :	de 18h à 19h30 de 18h à 21h	Cours enfants et adolescents [N.Gosset ; J.Gosset, T.Pillon] Entraînement libre
jeudi :	de 18h à 21h	Entraînement libre
samedi :	de 10h30 à 12h	Entraînement libre

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés

La cotisation

Elle comprend :

la licence fédérale fixée par la FFTA
la cotisation régionale fixée par la Ligue
la cotisation départementale fixée par la Ronde
la cotisation du club et les cours

à régler avant le 30 septembre
avec certificat médical obligatoire

sauf licenciés du club de l'année dernière

Archers débutants ou sans matériel

Location des arcs et flèches compris.

Jeunes : 120 € pour l'année
Adultes : 135 € pour l'année

Archers confirmés avec matériel

Jeunes : 85 € pour l'année
Adultes : 100 € pour l'année
Licenciés non tireurs : - 42€
Licenciés non compétiteurs : - 13€

Réduction de 10 €
à partir du
2^{ème} licencié par famille.

Possibilité de paiement en 2 chèques.